

INSCRIPTIONS/REINSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

Démarche(s) à effectuer via votre portail famille PAR TOUTES LES FAMILLES

1) Uniquement pour les nouvelles familles n'ayant aucun enfant déjà scolarisé : Configuration de votre compte

Suite au document papier « inscription périscolaire » que vous avez complété lors de l'inscription scolaire de votre enfant, réception d'un mail émanant de la Codecom (pensez à vérifier également dans les spams) dans lequel vous trouverez le lien pour accéder au portail famille et activer votre compte en suivant les instructions

ATTENTION : ce lien n'est actif que 48h après réception. Passé ce délai, vous devrez contacter la Codecom pour obtenir un nouveau lien de connexion.

Une fois votre compte actif, vous devrez **vérifier et compléter** les informations de votre compte. Attention car si certaines parties ne sont pas renseignées, vous ne pourrez pas accéder par la suite à la fonction Inscriptions. Sur votre portail famille, vous trouverez un tutoriel pour vous guider si besoin.

Lors de la saisie des informations :

- Si vous cochez la case PAI, veuillez contacter la responsable de la restauration scolaire, Mme Noisette (03 56 75 98 21 ou v.noisette@portesdemeuse.fr)
- Si vous interdisez une personne de venir récupérer votre enfant et qu'il s'agit soit de la maman ou du papa, fournir en justificatif le jugement du tribunal en l'envoyant par mail à enfancejeunesse@portesdemeuse.fr ou par voie postale à Codecom des Portes de Meuse 1 rue de l'ABBAYE – ECUREY 55290 MONTIERS SUR SAULX

Une fois vos informations saisies, vous devrez attendre la validation du service scolaire pour accéder à la suite. Vous verrez alors s'afficher le message « en attente de modération » qui signifie « en attente de validation ». A savoir que vous ne pourrez faire aucune modification dès que ce message s'affichera. Si vous avez commis une erreur de saisie, il vous faudra attendre que ce message disparaisse afin de procéder à la correction.


2) Pour toutes les familles : Inscriptions ou réinscriptions aux services périscolaires puis réservations des jours souhaités

A partir du 15/06/2026, l'accès aux demandes d'inscriptions ou de réinscriptions aux services périscolaires 2026-2027 (restauration, accueils matin/soir et Mercredis Récréatifs) sera ouvert.

Attention INSCRIPTION ne veut pas dire RESERVATION. Vous devrez donc toujours respecter 2 étapes pour chaque demande :

- **Inscrire** l'enfant au service souhaité, valider puis attendre la validation effectuée par le service scolaire
- Une fois validée (le message « en attente de modération » a disparu), vous pourrez accéder au planning 2026-2027 et procéder aux **Réservations** pour le ou les jours souhaité(s)

REMARQUE : si vous n'arrivez pas à accéder à l'interface d'inscription quand vous cliquez dessus, vérifiez que vous avez renseigné toutes les informations obligatoires sur votre compte.

Si une de ces informations manque, il vous sera indiqué par ce pictogramme  Procédez alors à sa saisie, validez et attendez à nouveau que ce complément d'information soit validé par le service scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou problème de fonctionnement à l'adresse mail : enfancejeunesse@portesdemeuse.fr ou par téléphone au : 03 56 75 98 20.